

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 52 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

DE LA VILLE ET

DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Pour les Abonnemens, Insertions, correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les Insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

ALLEMAGNE. — Francfort, 26 octobre.

On écrit d'Aix-la-Chapelle, le 23 octobre :

Le chemin de fer entre notre ville et Cologne avance avec une activité telle qu'on s'attend à son ouverture avant l'époque fixée. Mais celui vers la Belgique reste où il était. On avait attendu pendant plus d'une année pour émettre les 6000 actions qui restaient encore à prendre pour ne pas faire baisser le cours, jusqu'à ce que trois des premiers banquiers de Cologne se montrèrent disposés à prendre tout à 105. Entre-temps les actions baissèrent par suite du découragement qui s'était emparé de l'industrie en général. Alors la société n'eut d'autre alternative que de se gêner pour payer les intérêts, montant à un million et demi, ou de subir une perte considérable en vendant les actions au-dessous du pair. On proposa au gouvernement prussien de prendre les actions moyennant une garantie suffisante ou de faire des avances sur ces actions. Mais cette proposition qui avait été faite aussi bien au gouvernement directement qu'avec la médiation de la société de commerce maritime (*seehandlung*) ne fut pas acceptée. L'administration s'adressa à la Belgique où elle fut plus heureuse.

On n'en fit cependant pas moins valoir à Berlin l'impression fâcheuse que ferait la participation de la Belgique à une entreprise à laquelle il convenait plutôt que la Prusse s'agrégât. Mais les autorités persistèrent, et préférèrent qu'on eût recours à la Belgique. M. Hanseman négocia alors avec la Belgique la vente de 4000 actions au pair, sans lui donner du reste aucune autre influence directe sur l'entreprise. Le gouvernement belge a bien vu que notre chemin de fer une fois terminé entre Aix-la-Chapelle et Cologne, toutes les actions seraient prises, et que son commerce et son industrie ont besoin de ce moyen actif de communication avec l'Allemagne. (*Gazette d'Augsbourg.*)

— On écrit de Pise, le 16 octobre :

Le congrès scientifique a terminé hier ses séances. Avant de se dissoudre, il a reçu une communication du gouvernement piémontais, portant que le roi Charles-Albert donnait son approbation pour que la réunion des savans Italiens eût lieu l'année prochaine à Turin, comme le congrès l'avait résolu d'après la proposition du prince de Musignano (Charles Bonaparte). On se réunira en 1841 à Florence.

— On écrit de Berlin, le 26 octobre :

Suivant des renseignemens plus positifs, la nouvelle paraît se confirmer que le roi a permis à M. de Dunin, dans sa dernière lettre de cabinet, de se rendre à Stralsund, parce qu'il s'y trouve une communauté catholique. Le directeur de la police de Posen, M. de Minutoli, a été chargé de transmettre la lettre royale à l'archevêque et de l'engager à remettre provisoirement la direction des archidiocèses à M. de Kowalski. On doute fort que M. de Dunin consente à cette dernière demande, parce qu'on sait que M. de Kowalski a été témoin à charge dans l'affaire de l'archevêque; mais il est possible qu'il consente à charger un autre ecclésiastique pour prévenir l'anarchie. Le grand-duché de Posen est tranquille, cependant, par mesure de précaution, on a cru devoir augmenter la garnison de deux bataillons. (*Frankfurter J.*)

ANGLETERRE. — Londres, 31 octobre.

On a reçu des nouvelles de Canton en date du 28 juin. Les mésintelligence entre notre gouvernement et les autorités chinoises n'avaient pas cessé. Il avait paru deux édités dont l'un défend aux navires chinois de trafiquer avec les bâtimens étrangers au dehors, sous peine de mort, et l'autre ordonne à tous navires quelconques d'entrer dans les cinq jours, ou de quitter la côte; il en est résulté que le capitaine Elliot a déclaré formellement qu'il réclamerait contre les autorités de Canton.

Pendant que cet état de choses durera, le commerce sera repris par des maisons américaines, qui ont fait des arrangemens pour porter le thé jusqu'à Hong-Kong pour compte anglais, et il paraît que cela aura lieu, car le capitaine du *Splendid* offre de transporter des marchandises jusqu'à Whampoa à raison de 1/2 dollar par

balle pour le coton et de 50 cents par pied cube pour les autres objets.

FRANCE. — Paris, 31 octobre.

Les sociétés secrètes n'ont pas donné leur démission : elles travaillent à leur œuvre de destruction; aucune défaite ne les décourage, aucune répression ne les effraie.

Le *Moniteur parisien* rend compte en ces termes des nouvelles découvertes de la police :

« Depuis long-tems l'autorité était informée que des individus, ayant appartenu aux anciennes sociétés secrètes, se réunissaient assez fréquemment; et, par suite de la surveillance à laquelle ces indications donnèrent lieu, elle acquit la certitude que ces mêmes individus s'occupaient de fabrication de poudre, de confection de cartouches et de fonte de balles. Elle apprit même que plusieurs d'entre eux avaient fabriqué différens appareils dans le genre des bombes d'artifice et contenant des balles et de la poudre.

» Des mandats d'amener furent décernés contre les auteurs de ces machinations, et des perquisitions ordonnées dans les divers endroits signalés comme servant à la fabrication des objets indiqués ci-dessus. Ces perquisitions ont été effectuées hier, et le résultat a justifié pleinement cette mesure.

» Dans une chambre, rue des Lombards, 22, on a saisi une malle contenant quatre-vingt-quinze paquets de poudre, d'un demi-kilogramme chacun, plus douze livres de poudre en un seul paquet et plusieurs ustensiles propres à la fabrication de la poudre et des cartouches. Dans cette chambre se trouvaient trois individus qui ont été arrêtés.

» Dans une maison, rue du faubourg Montmartre, 30, on a trouvé un ballot renfermant vingt bombes ou projectiles, en toile goudronnée et fortement ficelée. Chacune d'elles contenait un demi-kilogramme de poudre dans une première enveloppe entourée d'un grand nombre de balles et de biscayens, et formait un volume du poids total de six à sept livres. Chacun de ces projectiles était en outre armé d'une lance avec mèche. Les deux locataires de la pièce où se trouvaient ces bombes ont été arrêtés. L'un et l'autre étaient depuis long-tems l'objet de l'attention de l'autorité.

» Rue de Reuilly, faubourg Saint-Antoine, on a saisi vingt-cinq livres de poudre et un grand nombre de cartouches, plus, des instrumens propres à la fabrication de la poudre, une recette pour cette fabrication, et un certain nombre de pistolets et de fusils.

» A Certeil, village à deux lieues de Paris, un particulier, qui fabriquait des mèches du genre de celles dont il est parlé plus haut comme adaptées à des bombes, a été arrêté également, ainsi que la belle-sœur de cet individu, demeurant rue Saint-Jacques. On a trouvé chez cette dernière un grand nombre d'objets servant à faire de la poudre.

» D'autres saisies et arrestations analogues ont eu lieu. Le nombre total des personnes arrêtées est de onze. Ces personnes appartiennent aux sociétés secrètes.

— De nouveaux troubles viennent d'éclater en Bretagne à l'occasion des exportations de grains. Les détails que donnent le *Moniteur parisien* sont doublement affligeans; ils attestent combien les masses sont encore ignorantes des premiers principes de l'économie politique; et, ce qui n'est pas moins déplorable, ils montrent la garde nationale dans une sorte de complicité des désordres, par sa négligence à se présenter pour les réprimer.

« Le 24 de ce mois, dit le *Moniteur*, vers sept heures du soir, un attroupement en grande partie composé de femmes et d'enfans, s'est formé à Dol (Ille-et-Vilaine), pour empêcher le départ d'une voiture de grains chargée pour Saint-Malo. La charrette a été arrêtée et reconduite à la halle.

» D'autres désordres ont eu lieu dans la soirée; des gendarmes et des gardes nationaux ont reçu des coups de pierres, et les mutins ont fait violemment des perquisitions dans les maisons de plusieurs habitans, soupçonnés de garder du grain chez eux. Des forces ont été aussitôt dirigées sur Dol, de St-Malo et de Rennes.

» Le préfet du département s'est rendu lui-même sur les lieux avec le premier avocat-général près la cour royale de Rennes. M.